

Mastercard Business

Fiche d'information


Description

La Mastercard Business est une carte professionnelle :

- réservée aux personnes morales et aux indépendants titulaires d'un Compte Vue Business Comfort/Premium/Nagelmackers ou d'un Compte Vue Institutionnel ;
- à débit différé (les paiements et retraits ne sont pas directement débités du compte à vue lié à la carte, voyez 'Clôture et débit des dépenses' au verso) ;
- munie d'une piste magnétique, d'une puce électronique et de la fonction 'contactless' ;
- valable 3 ans, la date d'expiration étant mentionnée au recto de la carte.

Services liés

La Mastercard Business vous permet, en Belgique ainsi qu'à l'étranger⁽¹⁾, de :

- payer des achats dans des points de vente affiliés au réseau Mastercard ;
- effectuer des paiements sécurisés via internet sur les sites marchands (e-commerce)⁽²⁾ ;
- retirer de l'argent liquide aux guichets automatiques (ATM) munis du sigle Mastercard ;
- payer vos achats dans les points de vente équipés de terminaux qui affichent le symbole sans contact (contactless) ⁽²⁾.

(1) Votre Mastercard est automatiquement activée pour une utilisation à l'étranger. Vous pouvez désactiver ou réactiver votre carte vous-même via votre Online & Mobile Banking ou votre agence Nagelmackers au moins 2 jours ouvrables avant votre départ.

(2) Vous pouvez activer ou désactiver les fonctions 'contactless' et 'e-commerce' via votre Online & Mobile Banking ou votre agence Nagelmackers.

Limites d'utilisation

Limite d'utilisation	5 000 EUR/mois
Limite 'contactless' sans PIN	50 EUR/transaction ⁽³⁾
	100 EUR/transactions successives ⁽³⁾
Limite ATM	620 EUR/4 jours

(3) Au-delà de cette limite, le code PIN est requis.

Assurances

Vous pouvez bénéficier des assurances suivantes si, et seulement si, le transport et/ou le voyage a/ont été payé(s) avec votre Mastercard Business.

	Garanties	Indemnités
Voyages	Départ retardé	Jusqu'à 250 EUR/voyage (après 4 heures de retard)
	Retard de livraison de bagages	Jusqu'à 500 EUR/personne (après 4 heures de retard)
	Assistance voyage	Frais médicaux jusqu'à 50 000 EUR/personne
		Frais de recherche et de sauvetage jusqu'à 6 250 EUR/personne
	Rapatriement	

Signalez tout sinistre à Allianz Global Assistance au +32 (0)2 290 61 00, 24h/24.

Vous trouverez plus de détails dans les Conditions Générales de l'assurance liée à la Mastercard Business disponibles dans toutes les agences de la banque et sur [nagelmackers.be/fr/cours-et-infos#Cartes](https://www.nagelmackers.be/fr/cours-et-infos#Cartes).

Frais

Coût de votre carte

Veillez consulter la Liste Générale des Tarifs.

Frais d'opérations

	Zone euro	Hors zone euro
Paielements	0,00 EUR	1,25% de commission de change
Retraits ATM	2,50 EUR + 2,00% de commission de paiement	2,50 EUR + 2,00% de commission de paiement + 1,25% de commission de change

Clôture et débit des dépenses

Clôture des dépenses

Les dépenses réalisées avec votre carte Mastercard Business se clôturent le 4 de chaque mois et sont mentionnées sur un relevé de dépenses envoyé par courrier. Vous pouvez toutefois consulter les dépenses effectuées avec votre Mastercard Business à tout moment via votre Online & Mobile Banking.

Débit des dépenses

Le montant total du relevé de vos dépenses mensuelles est débité de votre compte à vue le 13 de chaque mois ou le jour ouvrable suivant. La limite mensuelle d'utilisation est alors mise à jour (5 000 EUR).

Priceless

Vous pouvez profiter de multiples avantages lors de vos voyages dans de grandes villes grâce au programme Priceless de Mastercard. Pour plus d'informations, rendez-vous sur priceless.com.

Utilisation de votre carte Mastercard Business

Les obligations liées à l'utilisation de votre carte Mastercard Business sont définies dans le Règlement des services liés aux cartes Mastercard, disponible dans toutes les agences de la banque et sur nagelmackers.be/reglements.

Quelques conseils de prudence

- **Conservez votre carte sur vous ou en lieu sûr.**
Ne la laissez jamais dans un lieu accessible à des tiers, sur votre lieu de travail ou dans votre voiture.
- **Veillez à ce que votre code PIN reste secret :** ne le communiquez à personne, ne le notez nulle part et ne le divulguiez pas sur internet, par téléphone ou par courrier.
- **Composez toujours votre code PIN à l'abri des regards indiscrets.**
- Si vous changez votre code PIN à un guichet automatique en Belgique, **ne choisissez pas un code trop aisé à découvrir** comme votre année de naissance, une suite de chiffres telle que 1234, 0000...
- **Ne choisissez pas un code PIN identique aux codes que vous utilisez déjà pour d'autres cartes de paiement.**
Pour plus de sécurité, attribuez un code PIN différent à chacune de vos cartes de paiement.
- **Changez votre code PIN si vous croyez qu'un tiers a pu en prendre connaissance.**
- **Ne perdez pas votre carte de vue lors d'un paiement** chez un commerçant.
Assurez-vous que c'est bien votre carte que l'on vous remet après le paiement.
- **Lorsque vous utilisez votre carte sur internet**, ne stockez pas les données de votre Mastercard Business sur votre ordinateur, mettez à jour les systèmes de protection de votre ordinateur (antivirus), privilégiez les sites marchands connus et les enseignes de notoriété publique.
- **N'acceptez pas l'aide d'un tiers lors de l'exécution d'une transaction.**
- Notez le numéro de téléphone de **Card Stop + 32 (0)78 170 170** (accessible 24h/24 et 7j/7) dans votre agenda et/ou enregistrez-le dans votre GSM. Ainsi, vous pourrez le composer immédiatement si votre carte est perdue, volée, avalée par un ATM ou en cas de tout autre incident.

Document d'information non contractuel. Les informations et tarifs repris sur cette fiche d'information sont susceptibles d'être modifiés conformément à nos règlements. Les tarifs (en EUR) et commissions (en %) des produits et services s'entendent TVA (21%) comprise lorsque celle-ci est d'application.